



COMMUNIQUÉ

de PRESSE

Guéret, le 10 septembre 2019

Soumans organise son urbanisation

Madame la Préfète de la Creuse a approuvé la carte communale de la commune de Soumans par arrêté du 29 août 2019. Le conseil municipal de la commune de Soumans avait validé ce document de planification de l'urbanisme à l'unanimité le 28 juin 2019.


Cette carte communale définit des zones constructibles et non constructibles afin de maîtriser son foncier et les voies de développement que la commune entend donner à son territoire. Il convient de souligner l'effort consenti de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, puisque seulement 5,3 ha (0,15 % du territoire communal) pourront accueillir de nouvelles constructions, ce qui tend vers l'objectif de 0 % d'artificialisation à l'horizon 2025, comme annoncé par le Président de la République. En effet, l'artificialisation du territoire a des conséquences sur la nature, elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. La Creuse est le département où la part des surfaces artificialisées est l'un des plus faibles de la région.


Pour réaliser ce document d'urbanisme exemplaire, le conseil municipal a missionné un bureau d'études qui a travaillé, tout au long de la procédure d'élaboration, en étroite collaboration avec les services de l'État.

La Préfète de la Creuse salue la volonté des élus de maîtriser la consommation de foncier par l'urbanisation dans le département.

Plus globalement, la Préfète encourage toute démarche qui vise à s'appuyer sur la mise en œuvre de documents de planification tels que la carte communale à condition qu'aucune démarche de PLUi ne soit engagée au niveau de l'intercommunalité mais aussi, les plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui permettront au territoire et à la Creuse de construire une stratégie d'aménagement territoriale.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse